

RÉSIDENCE DU CHATEAU



maison de retraite médicalisée

*Etablissement conventionné à L'Aide Sociale
et à l'Aide Personnalisée au Logement
Situé en Seine et Marne, sur la commune de Claye-Souilly
située à 27 kms à l'Est de Paris.*

Résidence du Château
2, impasse de la Résidence
77410 Claye-Souilly

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi
De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 17H30
Fermé le mercredi après-midi
Téléphone: 01.60.26.87.65

Le cadre de vie

Située dans un quartier résidentiel, à 400 mètres du centre administratif et commerçant de Claye-Souilly, la Résidence du Château offre à ses résidents les avantages de la ville, tout en garantissant un environnement calme grâce à son parc arboré de 11 500 m².

Construite sur 3 niveaux, la Résidence a une capacité d'accueil de 92 résidents.

Entièrement réhabilitée, elle offre tout le confort des nouveaux établissements, avec des salons d'étages et un grand espace de vie (salle de restauration, grand salon) qui se déploie autour d'un agréable patio central et protégé. Ses aménagements ont été pensés pour répondre aux besoins des résidents (bien-être, sécurité, accompagnement de la perte d'autonomie...).

Toutes les chambres (chambres individuelles, hormis 2 chambres doubles) sont meublées et équipées. Elles peuvent être personnalisées par les objets et le petit mobilier apportés par les résidents.



La vie à la résidence du Château

Pour que manger reste un vrai plaisir, la cuisine servie aux résidents est diététique et goûteuse.

Elle est préparée sur place par une équipe professionnelle et s'adapte à tous les types de régimes.

Le service des repas est assuré en salle à manger. Le petit déjeuner est servi en chambre.

Les activités:

Les ateliers thérapeutiques sont proposés de préférence le matin (gym douce, atelier relaxation, atelier mémoire, atelier mimes)

L'après-midi étant consacré aux animations (loto, atelier créatif, groupe de parole, spectacle, jeux de mémoire, jeux de sociétés, soins des mains, messe, fêtes d'anniversaire...).

L'établissement reste ouvert aux familles et aux proches.

Un espace est dédié aux repas familiaux.



Les soins

Le médecin coordonnateur organise les interventions des différents professionnels impliqués dans la prise en charge. Les soins médicaux et de rééducation sont assurés par des praticiens libéraux attachés à l'établissement. Le respect du libre choix de ces professionnels est garanti par l'établissement.

La résidence du Château dispose d'une équipe soignante pluri-disciplinaire composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologique et d'une psychomotricienne, sous la direction d'un infirmier coordinateur.

Une psychologue clinicienne intervient auprès des résidents dont l'état de santé nécessite une intervention spécialisée.

Orthophoniste et pédicure podologue se déplacent dans la structure sur rendez-vous.



les tarifs et les aides

Les tarifs journaliers d'hébergement et de dépendance sont fixés, chaque année, par arrêté du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Le tarif hébergement comprend :

- La mise à disposition de la chambre
- La restauration
- Les consommations courantes (chauffage, eau, etc...)
- L'entretien de la chambre
- La mise à disposition et l'entretien du linge hôtelier
- L'entretien du linge personnel
- Les animations quotidiennes

Le tarif dépendance comprend :

- La prise en charge des actes de la vie courante
- Les produits d'incontinence

L'aide sociale :

Cette aide est à destination des résidents qui ne peuvent faire face totalement aux frais d'hébergement. Cette demande est à déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du domicile du futur résident. Le CCAS transmet ensuite la demande au Conseil Général.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) :

L'APA sert à financer une partie des frais de dépendance. Cette demande est à déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du domicile du futur résident. Le CCAS transmet ensuite la demande au Conseil Général.

www.apa.gouv.fr

L'allocation logement :

Cette allocation permet d'assurer, en partie, les frais d'hébergement. Cette allocation est soumise à des conditions de ressources. Le dossier est à retirer de la Caisse des Allocations Familiales.

www.caf.fr

Les possibilités d'aides financières dépendent de votre situation personnelle.

conditions d'admission

*L'admission est acceptée par l'établissement, dans la mesure des places disponibles, après dépôt d'un dossier complet (cerfa n° 1432*01) et après entretien avec le futur résident, sa famille (ou le représentant légal).*

L'admission devient définitive après :

- avis favorable de l'établissement
- consentement du futur résident
- signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement par les deux parties

Accès

Par la route :

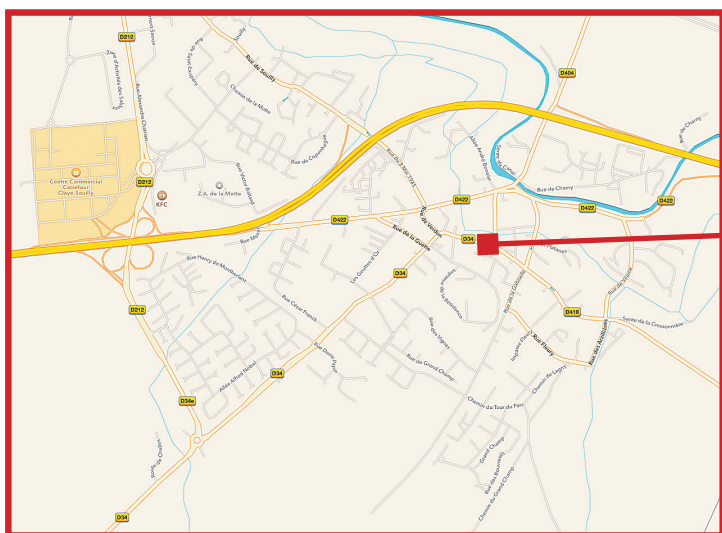
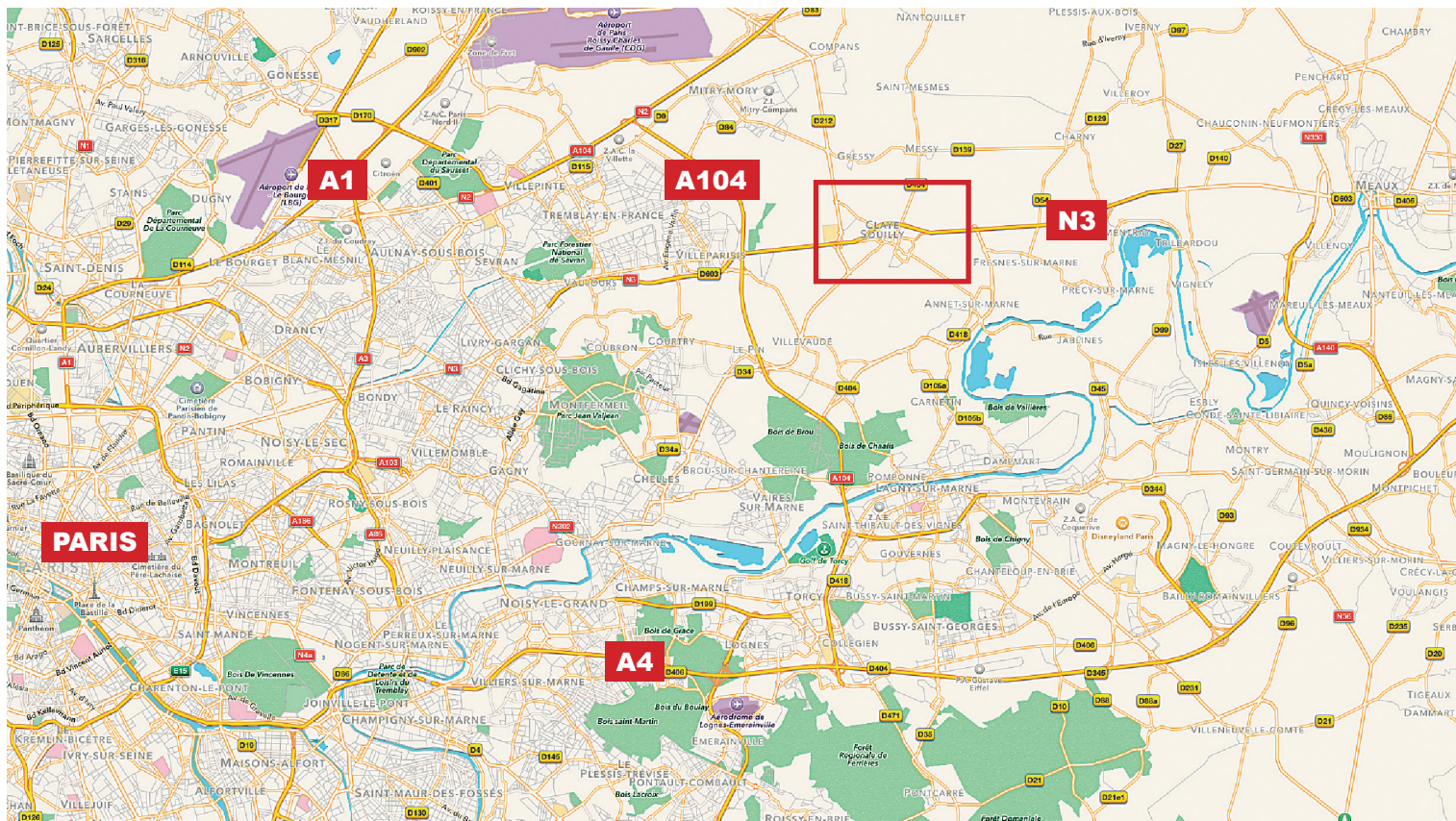
De Meaux : Vous rendre à la gare SNCF, prendre le bus N° 20 (ligne Meaux, Claye, Roissy Ch de Gaulle) sortir à Claye, arrêt Eglise. Prendre la rue de l'église, puis au carrefour à droite, et au carrefour suivant, à gauche.

Vous êtes dans l'impasse de la Résidence

En transports en commun :

De Paris prendre le RER jusqu'au terminus Mitry-Claye. Puis prendre le bus Optile N° 18 et sortir à l'arrêt Eglise. Prendre la rue de l'église, puis au carrefour à droite, et au carrefour suivant, à gauche.

Vous êtes dans l'impasse de la Résidence



Résidence DuChâteau
2, impasse de la Résidence
77410 Claye-Souilly



Contact :

Madame BOBOVNIKOFF, Directrice

Tel : 01.60.26.87.65

Fax : 0160.26.90.55

Email : agos.claye@wanadoo.fr